

LAISSEZ-PASSER SANITAIRE n°

ZONE RÉGLEMENTÉE (ZR) DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC)

MOUVEMENTS DE BOVINS VERS UN ABATTOIR SITUÉ DANS UN AUTRE DÉPARTEMENT (V. 24/10/2025)

I. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE DÉTENTEUR DES ANIMAUX

I.1. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDEUR

Nom de l'établissement : Numéro EDE :

Adresse de l'établissement :

Téléphone :

Adresse mail :

I.2. IDENTIFICATION DES BOVINS ET DE LEUR LIEU DE DÉTENTION

Nombre total d'animaux à abattre : Remplir le tableau ci-dessous ou joindre un tableau au LPS

N° identification à 10 chiffres	Date de vaccination (si réalisée)	Zone d'origine : <input type="checkbox"/> zone Protection (ZP) <input type="checkbox"/> zone surveillance (ZS) <input type="checkbox"/> zone indemne (ZI)

I.3. ABATTOIR AYANT ACCEPTÉ DE RECEVOIR LES ANIMAUX

Nom et adresse de l'abattoir : Zone DNC : ZP ZS ZI

I.4. IDENTITÉ ET DÉCLARATIONS DU DÉTENTEUR

Je, soussigné (nom, prénom, qualité) m'engage à respecter toutes les dispositions indiquées ci-dessus et atteste que tous les bovins de mon exploitation ne présentent pas de signes évocateurs de DNC ni d'autres maladies réglementés contraire à ce mouvement

Date et heure :	Signature du détenteur :
-----------------------	--------------------------------

II. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE AYANT RÉALISÉ L'EXAMEN CLINIQUE DES ANIMAUX

EXAMEN CLINIQUE: Lieu : Date et heure:

J'atteste que tous les bovins de l'établissement demandeur ne présentent pas de signes évocateurs de DNC ni d'autres maladies réglementés contraire à ce mouvement.

Avis du vétérinaire sur ce mouvement :

Fait à (lieu) : , le (date et heure) Nom/prénom du vétérinaire : Téléphone :	Signature et Cachet du vétérinaire :
--	--

III. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE TRANSPORTEUR (pouvant être le détenteur des animaux le cas échéant)

J'atteste avoir pris connaissance des conditions particulières de transport sans déchargement, ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins et m'engage à les mettre en œuvre.

Jour de transport prévu (date et heure de départ) :

N° immatriculation du véhicule :

Le nettoyage/désinfection et la désinsectisation du moyen de transport d'animaux vivants ont été réalisés le au moyen du(es) produit(s) autorisés pour cet usage.

Je m'engage à réaliser les mêmes opérations de nettoyage/désinfection/désinsectisation à l'abattoir pré-cité après déchargement des animaux.

Fait à (lieu) le (date et heure) :	Signature du transporteur :
--	-----------------------------------

UNE FOIS LES PARTIES I, II ET III REMPLIES, L'ENSEMBLE DE CE DOCUMENT EST À RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :
ddetspp-sv-dnc@ardeche.gouv.fr

Attention au délai de 72 h de validité de l'examen clinique du vétérinaire avant le mouvement

Prévoir un délai suffisant pour le traitement de la demande, celui-ci ne peut pas être garanti si elle est faite dans la journée pour le jour même, ou après 15h00 pour le lendemain.

IV. PARTIE À COMPLÉTER PAR LES DD(ETS)PP de destination et d'origine

- Les animaux listés dans la partie I sont autorisés à être transportés jusqu'au site de destination désigné
 Les animaux listés dans la partie I ne sont pas autorisés à être transportés pour les raisons suivantes :
.....
.....
.....

DD(ETSPP) du département de destination	DDETSPP du département d'origine
Fait le (date), à (heure)	Fait le (date), à (heure)
Le DD(ETSPP)	La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

V. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE OFFICIEL DE L'ABATTOIR (*obligatoire en zone de protection*)

Réception des animaux à l'abattoir de
Abattage des bovins issus de zone de protection dans les 24 h : oui / non

Nettoyage et désinfection des moyens de transport réalisé après déchargeement sous la supervision du SVI : oui / non
Autres remarques :

Fait à (lieu) :	Signature et Cachet du vétérinaire officiel
le (date et heure) :	
Nom/prénom du vétérinaire officiel :	

Références : Arrêté du 16 juillet 2025 fixant les mesures de surveillance, de prévention et de lutte relatives à la lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse sur le territoire métropolitain

Important : La demande de laissez-passer sanitaire doit avoir été faite au maximum dans les 72 heures précédant le mouvement.

Pour un mouvement de bovins détenus en zone réglementée DNC (zone de protection ou de surveillance) vers un abattoir, la dérogation à l'interdiction de mouvements ne sera accordée qu'à la condition du respect des points suivants :

- Un examen clinique vétérinaire est demandé avant tout départ d'animaux vers l'abattoir, dans les 72 heures maximum avant le mouvement ; il doit porter sur tous les bovins de l'établissement.
- L'abattoir doit en priorité être situé dans la zone où les bovins sont détenus et au plus près de l'établissement d'origine. En cas d'impossibilité, les bovins de la zone de protection (ZP) peuvent être abattus en zone de surveillance (ZS). Si cela s'avère impossible, et sur justificatif, ils peuvent être abattus en zone indemne (ZI) à proximité de la zone réglementée et sous réserve que toutes les mesures relatives à la biosécurité pendant le transport soient respectées. L'abattoir doit être informé préalablement au mouvement. L'impossibilité d'abattre les bovins dans la même zone doit être dûment justifiée.
- Le transport se fait sans rupture de charge entre le lieu de détention d'origine et l'abattoir : le ramassage et le transit des bovins dans plusieurs sites successifs avant emmenée à l'abattoir est interdit.
- L'abattoir est le lieu de destination finale de tous les bovins du chargement.
- Les moyens de transports doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés avant chaque chargement. Nettoyage et désinfection des moyens de transports au déchargeement ; elle se fait sous supervision officielle des services vétérinaires d'inspection de l'abattoir.